

FONCIER
AMÉNAGEMENT



Département de la Sarthe
Commune de Sainte Jamme sur Sarthe
"Le Parc II"

PLAN DE COMPOSITION
Echelle 1/1000



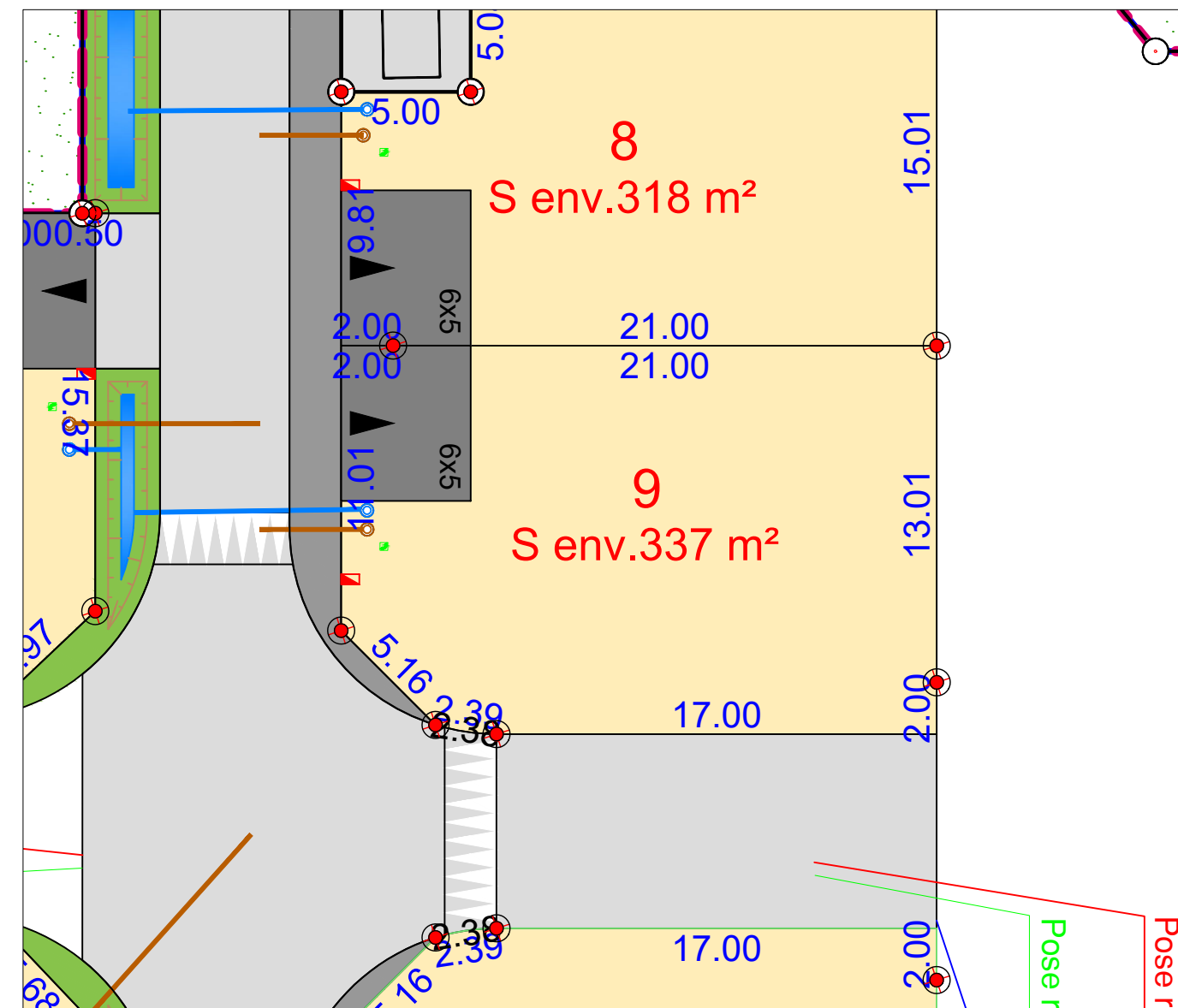
Maître d'Ouvrage : Foncier Aménagement
3, rue René Hatet - Appt n°002
72000 LE MANS
Tél : 02.43.86.64.76
bgbd.amenagement@orange.fr

Géomètre-Expert : Cabinet LOISEAU
SELARL de géomètres-Experts
13 bis rue Jean Gremillon
72000 LE MANS
Tél : 02.43.23.38.10 Fax : 02.43.41.42.06

PLAN DE BORNAGE
Lot 9
Echelle : 1/250



Section A n°
Superficie : 337m²
Surface de plancher : 150m²



Arbres à planter à la charge de l'aménageur



Limite du lotissement

67.47

Cote planimétrique

67.47

Cote planimétrique



Borne OGE plaque nouvelle



Borne ancienne



Application cadastrale

Lots

Espaces verts

Parkings (Dalles engazonnées)

Voirie (Finition BBSG 0/10)

Chemin pour piéton

Trottoir

Citerneau

Coffret ENEDIS BT

Boîte de branchement EP

Boîte de branchement EU

Regard préfa. 30x30 mutualisée TELECOM+FIBRE

N.B: La position des branchements et des réseaux est indicative.

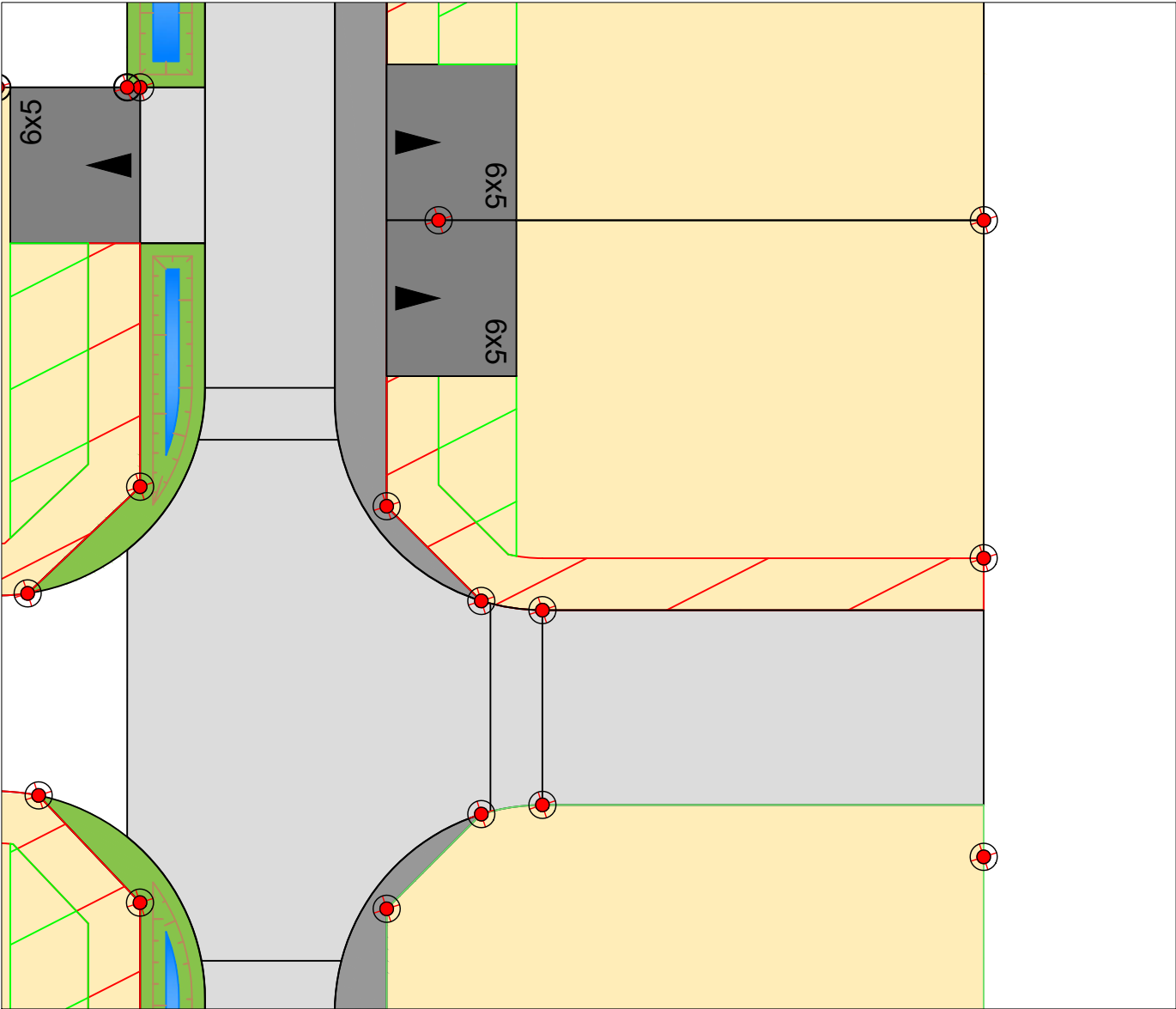
0 10 20m

Etabli le 19 mars 2025

Règlement Graphique
Lot 9
Echelle : 1/250



NB: Les dispositions sur le règlement graphique se rajoutent aux dispositions du règlement du PLU en vigueur.



Arbres à planter à la charge de l'aménageur



Limite du lotissement



Zone inconstructible sauf pour les clôtures (2m de large)



Zone inconstructible sauf pour les clôtures et les plantations (2m de large)



Servitude de tréfonds à créer (3.00m de large)



Accès imposé (dimensions 6x5ml)

NB: le règlement graphique est issu du PA10 du
Permis d'Aménager Modificatif du 25 mars 2025
arrêté n°PA07228921Z0001M03

Etabli le 19 mars 2025